

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES DE LA SARL 2TDB

RCS Bordeaux 829 604 297 au capital de 10 000 euros
Siège social : 253 Rue Sainte Catherine à Bordeaux 33000

Entre les soussignés :

M. AHMADI KACHANI Chahab, né(e) le 28 Juin 1973 à Téhéran (Iran), de nationalité Iranienne, demeurant au 7 Rue Cazenave 33100 Bordeaux,

Titulaire de 520 parts sociales de la société 2TDB SARL au capital de 10 000 euros immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 829 604 297, ayant son siège social au 253 Rue Sainte Catherine à Bordeaux 33000, ci-après dénommé ****le Cédant****,

Et :

M. MELHEM Nazem, né le 19/04/1977 à HAY-EL-HARA HERMEL (Liban) demeurant au 24 Cours de la Somme à Bordeaux 33800, de nationalité Française, ci-après dénommé ****le Cessionnaire****,

Article 1 – Objet de la cession

Le Cédant cède ce jour au Cessionnaire, qui accepte, la totalité de ses parts sociales soit 520 parts sociales, numérotées de 481 à 1000 qu'il détient dans la société 2TDB moyennant le prix de 5 200 euros.

Article 2 – Prix

Le prix total de la cession est fixé à 5 200 euros, soit 10 euros par part.
Ce prix a été réglé ce jour par le Cessionnaire au Cédant, ce que le Cédant reconnaît et déclare en donner quittance.

Article 3 – Garantie de passif

Le Cédant garantit au Cessionnaire que les parts sont libres de toute charge et ne font l'objet d'aucune contestation, gage ou nantissement.

Article 4 – Agrément

Conformément au statuts de la société et à l'article L.223-14 du Code de commerce, la cession a été dispensée d'agrément/

Article 5 – Modification des statuts

Les statuts de la société seront mis à jour pour tenir compte de la présente cession.

NA

AKC

Son caractère pluripersonnelle disparaîtra, toutes les parts sociales étant à compter de la présente cession détenues par M. Nazem MELHEM, la société revêt donc le caractère unipersonnelle.

M. Chahab AHMADI KACHANI renonce à son poste de gérant en conséquence de la présente cession, la gérance de la société sera assuré par son associé unique M. Nazem MELHEM,

Article 6 – Frais

Tous les frais, droits et honoraires résultant de la présente cession sont à la charge [du Cessionnaire.

Fait à Bordeaux, le 10/06/2025

En deux exemplaires originaux.

Signature du Cédant

(précédée de la mention manuscrite « Bon pour cession de 520 parts sociales »)

Bon pour cession de 520 parts sociales



Signature du Cessionnaire

(précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation de cession »)

Bon pour acceptation de cession



Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
BORDEAUX
Le 12/06/2025 Dossier 2025 00022000, référence 3304P61 2025 A 04322
Enregistrement : 25 € Penalties : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros